

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/13737/Add.38
3 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS DONT EST SAISI
LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT OU EN EST LEUR EXAMEN**

Additif

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général présente l'exposé succinct suivant.

La liste complète des questions dont le Conseil de sécurité est saisi figure dans les documents S/13737, daté du 11 janvier 1980 et S/13737/Add.35, daté du 10 septembre 1980.

Au cours de la semaine qui s'est terminée le 27 septembre 1980, le Conseil de sécurité est intervenu au sujet de la question suivante :

La situation entre l'Iran et l'Iraq

Dans une lettre datée du 26 septembre 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/14198), les représentants du Mexique et de la Norvège ont demandé que le Conseil de sécurité soit réuni d'urgence pour examiner le conflit en cours entre l'Iran et l'Iraq.

Le Conseil de sécurité a examiné la question à sa 2247^{ème} séance, le 26 septembre 1980. Le Président a, avec l'assentiment du Conseil, invité le représentant de l'Iraq, sur sa demande, à participer au débat sans droit de vote.